MAIRIE DE PRECY 28/12/2010

DEBAT PUBLIC Le réseau de transport public du Grand Paris

AVIS du CONSEIL MUNICIPAL de PRECY-SUR-MARNE (77)

Introduction

Les collectivités de l'Île de France sont consultées jusqu'en janvier sur le programme de métro automatique dans la région parisienne qui prévoit :

- Une ligne « bleue » de **Roissy à Orly**, longue de 50km intégrant dans sa partie centrale la ligne de métro N°14 actuelle
- Une ligne « verte » d'Orly à Saint-Denis-Playel par Saclay, Versailles et La Défense, longue de 54km, prolongée jusqu'à Roissy par le tronçon Saint-Denis-Roissy de la ligne bleue
- Une ligne « rouge », longue de 60km, de la **Défense au Bourget par Villejuif,** Champs sur Marne, Clichy-Montfermeil

La commune de Précy n'est pas directement impactée par ce programme puisque le réseau futur passera au plus près à Chelles.

En revanche son avis est motivé au vu des considérations abordées dans le dossier sur les plans du développement économique (activités), du social (logement et transports) et de la protection de l'environnement.

Avis de la commune

Le programme n'appelle pas de remarques particulières sur les tracés et sur le principe même qui consiste à donner de PARIS l'image d'une ville-monde économiquement attractive. Cependant la proposition de tracé ne repose pas sur une analyse systémique au niveau régional, mais sur la volonté clairement affichée de développer en priorité un réseau d'interconnexion entre les pôles existants : Roissy, Orly, La Défense et d'en développer de nouveaux : Saclay.

Ce choix stratégique exclut de fait la résolution de problèmes récurrents et urgents de transports routiers et de transports en commun, en particulier pour ce qui concerne les habitants de Précy :

- L'accès très limité aux moyens de transports en commun afin d éviter l'usage du véhicule individuel en zone périurbaine telle que la nôtre.
- La saturation de l'Autoroute A4 et de la Francilienne.
- La saturation des lignes RER A et B et des parkings associés aux gares (Torcy et Mitry-Mory).
- Le manque de fiabilité de l'ensemble qui rend aujourd'hui la durée des transports excessive et aléatoire.
- Le manque de sécurité des biens (véhicules dans les parkings) et des passagers fréquentant les lignes du RER.

Le projet de Grand Paris n'indique pas clairement comment sera maîtrisée la pression foncière qui s'exercera le long de ces lignes nouvelles ni comment limiter l'impact des nouvelles infrastructures sur l'activité agricole et de proximité (page 19 de l'évaluation environnementale). Les problèmes juridiques portant l'opposabilité des schémas, POS, zones de protection des espaces naturels sont occultés, ce qui induit une inquiétude de la part des élus sur la maîtrise foncière des territoires.

MAIRIE DE PRECY 28/12/2010

Une attention particulière devrait être approfondie sur la nécessité d'améliorer et de réhabiliter les infrastructures existantes : routes, réseau RER et ferré, voies express et autoroutes.

Le conseil municipal soutient les actions en faveur du développement du Nord Seine et Marne autour du projet du Grand Roissy et souhaite le prolongement du RER jusqu'au Mesnil-Amelot.

Le développement du Grand Roissy devra s'accompagner par une plus grande prise en compte des nuisances aériennes et par la préservation des espaces agricoles de proximité.

Sur le plan « Climat » la réduction de 3% de CO₂ du trafic routier grâce au programme, et la réduction de l'usage de la voiture, seulement -1,3% en 2035, semblent un objectif bien timide par rapport aux enjeux environnementaux compte tenu l'ampleur du projet (page 26).

La commune suit l'avis délibéré de l'Autorité environnementale qui confirme ces remarques en indiquant qu'il conviendrait d'améliorer les effets du futur réseau sur la demande de mobilité (emploi-habitat) et les impacts induits en matière d'urbanisation (page 3).

L'évaluation du programme repose surtout sur une évaluation de projets parfois trop précis (page 7), ce qui nuit à la vision d'ensemble du programme permettant de l'évaluer de façon globale et cohérente.

En résumé le conseil municipal approuve le projet présenté mais demande que le traitement des problèmes urgents de transports routiers et collectifs ne soit pas reporté dans l'attente de la mise en œuvre de ce programme.

Il demande que ce projet s'inscrive pleinement dans l'élaboration du SDRIF qui devra aboutir en concertation avec l'Etat et les collectivités territoriales, afin d'avoir une vision cohérente du développement économique et respectueux de l'environnement du Nord Seine et Marne.

Ceci permettra aux communes telles que Précy d'en tirer les conséquences pratiques et d'exprimer leurs besoins de développement et d'aménagement durables dans un souci de transparence et de représentativité vis-à-vis de leurs administrés.